



**ASSOCIATION  
RENAISSANCE  
DU VIEUX LIMOGES**

Siège social : 37, rue Adrien Tixier  
87100 Limoges

Tél. : 05.55.79.69.93

[www.rvl87.com](http://www.rvl87.com) - [info@rvl87.com](mailto:info@rvl87.com)



LM-A18-26572

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
et le décret du 16 août 1901

Association locale d'usagers agréée  
en matière d'urbanisme

Monsieur G. Vandembroucke  
Président de Limoges Métropole

19 Rue Bernard Palissy  
87031 LIMOGES CEDEX 1

Limoges, le 9 octobre 2018



Dans le cadre de l'agrément de Renaissance du Vieux Limoges comme association d'usagers en matière d'urbanisme, vous m'avez adressé le dossier du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Gence et je vous en remercie.

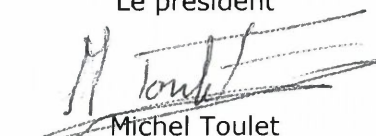
En application du paragraphe A de l'article 2 de nos statuts (texte complet au bas de cette page), nous constatons qu'aucune des mesures ne semble devoir porter atteinte au patrimoine et aux paysages de Limoges. L'absence de construction de grande hauteur prévue (en particulier aérogénérateur d'électricité) semble notamment assurer la permanence de la qualité des paysages visibles depuis le territoire de la commune de Limoges. Nous nous en réjouissons donc.

En application du paragraphe C de ce même article de nos statuts, nous constatons avec satisfaction que le patrimoine de la commune est bien pris en compte, dans ses divers composantes, tant dans les pièces préparatoires que par les documents réglementaires. Les éléments patrimoniaux à préserver sont, à notre analyse clairement identifiés. Les aspects "patrimoine archéologique", important dans la commune, "petit patrimoine" et "patrimoine paysager", nous paraissent protégés d'une manière suffisante, précise et en des termes évitant toute équivoque.

Je transmets copie du présent courrier pour information à Monsieur le Maire de Saint-Gence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Le président

  
Michel Toulet